SOUTIEN AUX CAMARADES DE CORDEMAIS CONTRE LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

LE 2 DÉCEMBRE, DEUX ÉLUS DE LA CGT SERONT POURSUIVIS DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NANTES, SUITE À UNE ACTION COLLECTIVE. APRÈS LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES DE LA DIRECTION D'EDF, C'EST LA JUSTICE QUI MENACE LES MILITANTS.

NON, LES MILITANTS DE LA CGT NE SONT PAS DES VOYOUS, NI À CORDEMAIS NI AILLEURS !

C'EST BIEN L'ACTION SYNDICALE QUI EST DE NOUVEAU CRIMINALISÉE. RASSEMBLONS NOUS NOMBREUX, EN SOUTIEN À NOS DEUX CAMARADES.

LE 2 DÉCEMBRE 2025 À 12H

DEVANT LE PALAIS DE JUSTICE DE NANTES

QUAI FRANÇOIS MITTERRAND

TRANSPORT COLLECTIF AU DÉPART DE SAINT-NAZAIRE, RDP DES 6 CROIX, SAVENAY INSCRIPTION VIA LE QR CODE